



Les Suisses qui s'installent en France ont tout intérêt à bien en peser les avantages et les inconvénients, notamment sur le plan fiscal.

# Paris rêve de taxer les Suisses habitant en France

**En cas d'acceptation du projet, l'association genevoise Swiss Respect lancera un référendum**

**Daniela Herrera**  
Collaboration Roland Rossier

Très en colère, l'association de défense des intérêts suisses Swiss Respect demande aux autorités du pays de refuser la révision de la convention sur les successions. En effet, telle qu'elle a été proposée par le gouvernement français à la Suisse, cette révision n'est pas acceptable, estime cette association genevoise. Ce projet de loi prévoit de taxer dès 2014 non seulement les Français qui habitent en Suisse mais également les Suisses installés en France. Ces derniers, au nombre de 180 000, risquent de voir un héritage parfois longuement accumulé sur plusieurs générations se volatiliser à hauteur de 45% dans les caisses de l'Etat français, assure Swiss Respect. C'est même 60% dès 25 000 francs

d'héritage s'il n'existe aucun lien de parenté direct.

Le passage en force de cette loi est déjà bien avancé du côté suisse. Certains pensent déjà que Berne ne dispose plus d'une importante marge de manœuvre. Cet accord, légèrement modifié par le Conseil fédéral, doit être soumis au Parlement, en principe avant l'été.

### Vaste enjeu

Le sujet promet d'être chaud. Le conseiller national Dominique de Buman (PDC/FR) compte le suivre de près: «Le climat est tel qu'un renvoi de ce projet est possible au sein même de la Commission de l'économie. Nous avons l'impression que, dans ce jeu, si c'est pile, la France gagne, si c'est face, la Suisse perd!»

Ce qui surprend aussi dans ce texte, note l'avocat spécialiste en droit fiscal et établi à Lausanne Benjamin Lebreton, c'est qu'il s'inspire directement du droit français. C'est du jamais vu dans le cadre du droit fiscal international. De ce fait, cette loi, si elle est acceptée, porte une grave atteinte à la souveraineté de la Suisse et celle-ci ne devrait sous aucun prétexte

**«C'est du jamais vu dans le cadre du droit fiscal international»**



**Benjamin Lebreton**  
Avocat à Nice et Lausanne

l'approuver en l'état sans une renégociation préalable, estime-t-il. Une absence de convention serait ainsi préférable pour éviter de faire s'appliquer des clauses anti-abus et d'assistance au recouvrement. Une telle absence serait cependant dangereuse, selon Dominique de Buman.

Pour Flavien de Mural, membre fondateur de l'association Swiss Respect, la situation est claire: «Si Berne accepte cette révision, nous lancerons un référendum.» Les 100 000 signatures nécessaires seront facilement récoltées tant l'enjeu touche tous les citoyens du pays. L'impôt maximum de 45% des descendants directs des défunts ne concerne que

les montants à partir de 1,8 million d'euros (2,2 millions de francs suisses) mais ses tarifs progressifs concernent tous les niveaux d'héritage. Et Flavien de Mural souligne que les réformes ne toucheront pas uniquement les revenus de quelques riches évadés fiscaux. Un contribuable genevois qui envisage de s'installer en France voisine doit être conscient de la menace d'un lourd impôt qui pèse sur son patrimoine familial.

### Une clause «grand-père»

Me Lebreton et Flavien de Mural s'alarment du fait que la portée du texte n'ait pas été comprise par les citoyens suisses. C'est donc une sorte de diplomatie de l'ombre qui est actuellement pratiquée par la Confédération, décidant sans l'avis du peuple d'une réforme lourde de conséquences pour lui. Peut-être est-ce un oubli car le texte semblait ne concerner tout d'abord que les Français ayant élu résidence en Suisse. Les Suisses de France doivent miser sur la négociation par Berne d'une «clause grand-père» qui ferait s'appliquer la précédente convention de 1953 à ceux établis avant le 1er janvier 2014.

## Des centimes qui rapportent des millions

**Versoix a décidé une baisse de 1 centime, Cartigny d'une hausse de 2 centimes**

Le diable se niche dans les détails, dit-on parfois. Les centimes additionnels ajoutés à l'impôt sur le revenu et la fortune des particuliers deviennent vite des milliers de francs et même des millions à l'échelle d'une commune. Les communes imposent le revenu et la fortune des personnes physiques, mais aussi le bénéfice net et le capital des personnes morales. Un résident célibataire de la ville de Genève dont le revenu annuel brut est de 50 000 francs doit, par exemple, payer 1880 fr. 70. Pour

ce même résident, les centimes additionnels communaux s'élèvent à 1315.10 francs. Toutes les communes du canton, dont le budget 2013 et les taux de centimes additionnels ont été approuvés par le Conseil d'Etat, présentent un excédent de revenus excepté Bernex et Troinex dont les charges seront excédentaires. Seule exception: Carouge, où l'augmentation des centimes (de 39 à 41 pour une rentrée fiscale estimée à 3 millions) fait l'objet d'un référendum. Le taux des centimes est resté inchangé pour la plupart des communes. Versoix a décidé d'une baisse de 1 centime et Cartigny d'une hausse de 2 centimes. **D.H.**



La Commune de Cartigny sera fiscalement moins attractive.

MAGALI GIRARDIN

PUBLICITÉ

PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS

**Impôts: avez-vous tout déduit?**

**Séance d'information: recevez les instructions et la documentation nécessaires 8 avril 2013 à 18h00**

Rue de la Rôtisserie 4, 1204 Genève

**UGi**

Chambre genevoise immobilière  
Association des propriétaires

En devenant membre de la CGI, vous économiserez!

Inscription: [www.cgionline.ch](http://www.cgionline.ch) / Cours & Séminaires  
Renseignements: 022 715 02 00

PUBLICITÉ

**FiduCompta**  
SERVICE SARL

COMPTABILITÉ - FISCALITÉ - DÉCLARATION D'IMPÔTS - CONTRÔLE DE GESTION

**DÉCLARATION DÈS 80.-**  
SUR RENDEZ-VOUS À NOS BUREAUX, 6 ROUTE DES JEUNES AU 022 771 46 40 OU AUPRÈS DE NOTRE AGENCE SITUÉE SUR LA RIVE GAUCHE AU 079 244 62 27 DÉPLACEMENT À DOMICILE (SUPPLÉMENT DE FR 20.-)

[www.fiducapta.ch](http://www.fiducapta.ch)  
[info@fiducapta.ch](mailto:info@fiducapta.ch)

TRANSMISE À L'ADMINISTRATION FISCALE EN 72H DÈS RÉCEPTION

Route des Jeunes 6 - 1227 Les Acacias - Carouge  
T. 022 771 46 40 - F. 022 771 46 41



**TARIF FORFAITAIRE:**  
POUR TOUS VOS MANDATS FIDUCIAIRES, POUR PETITES, MOYENNES ET GRANDES ENTREPRISES EN TANT QU'INDÉPENDANT OU EN RAISON SOCIALE SA, SARL...  
**-10% POUR TOUS NOUVEAUX CLIENTS**

Pour votre message publicitaire dans la

**Tribune de Genève**

contactez votre partenaire commercial

022 322 34 29